

## **Congrès NoSuicide : La prévention du suicide des jeunes**

Genève, 25 novembre 2001

Allocution de Madame Ruth Dreifuss, Conseillère fédérale

---

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier vivement d'avoir pris l'initiative d'un tel congrès. Le suicide des adolescents dans nos sociétés n'est pas seulement un grave problème de santé publique, une des principales causes de mortalité – combien prématurée – des jeunes, il est aussi une profonde remise en cause de tout ce que nous aimerions créer : des êtres capables de faire face aux difficultés de la vie, des familles aimantes, des sociétés cohésives, des projets individuels et collectifs faits de courage et de joie. C'est dire que le phénomène du suicide des jeunes nous interpellent tous. Il m'interpelle en tant que ministre de la santé, mais tout autant en tant que ministre des affaires sociales, de la recherche et de l'éducation supérieure ; mais il m'interpelle d'abord en tant que personne, de femme sexagénaire, confrontée au mal de vivre éprouvé par de trop nombreux jeunes.

Heureuse de pouvoir en apprendre plus grâce aux discours de spécialistes de la question, je ne me sens pas en mesure de contribuer à l'analyse des causes du suicide des jeunes. Vous m'avez invitée d'une part pour m'offrir une occasion de les connaître mieux, et je vous en remercie, d'autre part parce que vous souhaitez entendre de deux responsables politiques les réponses que nous sommes en mesure de lui apporter. Je me réjouis d'entendre celles de Bernard Kouchner, dont j'admire l'action et l'engagement. La France, où les compétences en matière de santé publique sont plus centralisées qu'en Suisse, a peut-être mis en place une stratégie plus globale et plus cohérente que mon pays, caractérisé par une répartition des responsabilités entre l'Etat central et les cantons. Un fait reste évident : la lutte contre ce phénomène doit mobiliser toutes les forces sociales. Le suicide est un acte individuel qui demande une réponse individuelle. Cependant, c'est acte est une réponse ou une provocation adressée à un environnement affectif et social. Il appelle ainsi tout autant une réponse collective et c'est de cette réponse collective que je dois parler ici.

On aura bien chercher : on ne trouvera pas au niveau de la Confédération une stratégie globale de prévention du suicide. La raison en est l'absence de base légale et la répartition des compétences entre cantons et Confédération. Il faut souligner ici l'extraordinaire travail fait par certaines et certains au niveau cantonal – notamment à Genève -, au niveau communal et dans des associations non-gouvernementales. Cependant, il existe diverses démarches fédérales qui, bien que sectorielles, contribuent aussi à la réflexion autour de ce sujet. Ce sont elles que j'aimerais, brièvement, esquisser ici.

Le suicide, chez un jeune, le surprend bien souvent lui-même. Il ne constitue pas forcément l'aboutissement ou l'épisode d'une phase dépressive mais, plus souvent, traduit un mal être, un problème de vie, une rupture. Par conséquent, la distinction entre volonté de mourir et appel au secours est particulièrement difficile à faire. Ce qui me frappe, c'est la grande

fragilité qui, bien souvent, caractérise les adolescents et leur incapacité à l'exprimer autrement que par un acte violent, que ce soit contre les autres ou contre eux-même.

Dans un tel contexte, il existe deux axes d'action principaux (mais pas exclusifs). L'un de ces deux axes réside dans la prévention des récidives. Je ne parlerai pas de ce volet car, s'il est essentiel, il relève davantage des structures médicales, donc cantonales.

L'autre axe a trait aux actions à mener pour prévenir la crise suicidaire. A mon sens, il s'agit là d'une intervention de type primaire, se situant donc en amont de la phase suicidaire. On doit viser à créer et offrir aux jeunes un cadre sociétal adéquat, épanouissant, mais aussi viser à dépister et accompagner les jeunes traversant des crises existentielles importantes. Nous sommes, ici, toutes et tous responsables (parents, écoles, Etat, société). C'est plus particulièrement dans cette dernière optique "qu'intervient" l'Etat fédéral.

Et je place le mot d' « intervention » entre guillemets car, si l'Etat fédéral n'a effectivement pas de stratégie homogène et cohérente quant au suicide, il développe différentes actions à priori disparates mais qui peuvent, à terme, nous aider en amont de la crise suicidaire. Nous voulons tendre à faire en sorte que l'enfant et l'adolescent se sentent bien dans notre société et puissent y développer leurs potentialités.

La Constitution fédérale comporte plusieurs articles ayant trait à l'enfance et aux jeunes : sur la formation (art. 67) ou sur l'absence de discrimination du fait de l'âge (art. 8 al.2). Mais j'aimerais vous citer celui qui, selon moi, est particulièrement important dans le contexte de la prévention du suicide. Il s'agit de l'article 11, dont le libellé est le suivant :

al. 1 Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.

al.2 Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

Je relève, dans ce texte, trois éléments forts : une *protection particulière, l'intégrité de la personne et l'exercice des droits*. Ces éléments se retrouvent aussi dans la convention de l'ONU concernant les droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Il y a cinq jours, j'ai eu la joie de recevoir une classe d'école, dont les élèves tenaient à me rappeler les obligations auxquelles la Suisse avait souscrit. Et ces enfants étaient bien au clair quant à leur valeur, leur besoin de protection et leurs droits... mais aussi quant à leur devoir de solidarité dans une société multiculturelle.

L'Etat fédéral a une responsabilité, encore trop mal assumée, dans la *protection* de la sphère familiale. Quelle que soit sa forme – traditionnelle, monoparentale ou recomposée –, elle est essentielle dans le bien-être et l'acquisition de comportements et de valeurs de vie qui, en phase difficile, constituent des facteurs soutenant, voire même protecteurs. Par le financement de différents projets dans le domaine de la prévention des toxicomanies, du sida, mais aussi par ceux dédiés au dépistage des adolescents à risque ou, de plus en plus souvent, par des démarches fondées sur la résilience et l'acquisition des comportements de vie protecteurs déjà mentionnés – par exemple par l'intermédiaire du programme-cadre "Ecole et santé" de l'Office fédéral de la santé publique ou par le programme "Enfants et adolescents" de la Fondation suisse pour la promotion de la santé – la Confédération contribue à la création

ou au maintien d'un cadre de vie équilibré. De même, lorsqu'elle développe les possibilités de formation tant scolaire que professionnelle, elle agit dans l'intérêt de tous les jeunes et leur ouvre la possibilité de forger et de réaliser des projets de vie. Encore faut-il que ces possibilités soient effectivement ouvertes à tous : les clivages sociaux provoqués par le revenu et l'insuffisante intégration des étrangers mettent encore trop souvent à mal les ambitions politiques que je viens d'énoncer. Les projet de vie se heurtent, dans la réalité, à l'échec scolaire, à la précarité du travail, à l'insécurité dans laquelle vivent celles et ceux qui n'ont pas reçu la certitude de pouvoir « faire leur vie » en Suisse.

Protéger, c'est aussi accepter d'entrer en matière sur le goût du risque des adolescents. Et là, je crois que la Suisse a montré sa capacité de dialogue et de réflexion intergénérationnelle. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la qualité du débat sur les produits engendrant la dépendance nous a permis, à la fois, de répondre aux besoins dramatiques des toxicomanes, d'assurer une prévention dans les lieux de consommation festives et d'avancer prudemment dans la voie de la dépénalisation du cannabis. Même l'accueil enthousiaste des rollers à Lausanne est à mettre à l'actif d'une culture du risque contrôlé, favorable à la prise de responsabilité des jeunes.

Pour contribuer au respect de *l'intégrité*, il faut souligner les efforts faits au niveau fédéral pour lutter contre les toutes les formes de violence, que ce soit par le biais de diverses législations, par des interventions plus directes (le téléphone d'aide aux enfants) ou par ses contributions à la lutte internationale contre l'exploitation et le trafic d'enfants. Ces dernières années, la Suisse a progressé dans ses actions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, en donnant la priorité aux intérêts des enfants abusés. A titre d'exemple, mentionnons la récente révision de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, qui prévoit de ne pas procéder à la confrontation entre agresseur et agressé si celle-ci peut nuire à l'enfant, et qui imposent des règles strictes aux auditions des victimes, devant désormais être menées par des enquêteurs formés à cet effet accompagnés de spécialistes. Ou bien aussi la proposition de prolongation des délais de prescription pour déposer plainte en cas de diffusion de représentations pornographiques (15 ans après les faits ; au minimum jusqu'à l'âge de 25 ans). Si ces mesures concernent principalement les enfants résidant en Suisse, la poursuite en Suisse de pédophiles agissant à l'étranger a mis en évidence la gravité intolérable des atteintes à l'intégrité des victimes.

Enfin, la Commission fédérale de la jeunesse est active depuis plusieurs années et ce, tant théoriquement que pratiquement. Elle a récemment publié un rapport portant sur le développement de la participation des jeunes qui donne tant aux cantons qu'à la Confédération des pistes d'intervention plus qu'intéressantes. De surcroît, la loi fédérale sur les activités de jeunesse permet d'encourager des projets concrets en matière de participation des jeunes. Je crois en effet à l'implication directe des jeunes dans la gestion de notre société. Elle est doublement nécessaire : aux jeunes, pour qu'ils se sentent intégrés, pris au sérieux ; aux adultes, pour qu'ils soient en prise avec les problèmes de notre temps. Et cela va au-delà de l'écoute que nous devons accorder aux divers Parlements de Jeunes qui existent aux trois niveaux de notre vie politique : communes, cantons et Confédération. Cela va aussi au-delà du financement des nombreuses organisations de jeunesse. Il nous faut apprendre à combiner mieux une politique d'intervention pour les jeunes, une politique associative avec les jeunes, une politique autonome par les jeunes. Car il est évident que la participation, la

reconnaissance sociale de la personnalité et des compétences propres des jeunes constituent des facteurs essentiels de protection.

En conclusion, j'aimerais encore mentionner trois mots qui, dans notre contexte, me tiennent particulièrement à cœur : le *tabou*, qu'il nous faut briser, la *culpabilité*, qu'il nous faut dépasser et la *douleur*, qu'il nous faut surmonter.

Nous devons lutter contre le *déni* social qui entoure le suicide, que ce soit celui des jeunes ou bien aussi, et tout aussi dramatique, celui des personnes âgées. La crise suicidaire, la tentative de suicide et le suicide existent; il faut en parler, tant au niveau individuel qu'à celui de la société. Nous devons avoir le courage de parler : parler, ce n'est pas inciter à l'acte mais c'est permettre de verbaliser un mal-être susceptible de conduire à un acte grave, afin d'éviter qu'il ne soit commis. Comme le disait justement Florian Irminger, le président de « SOS Suicide » dans l'émission « Mise au point » de la Télévision suisse romande dimanche dernier, « Apprendre la vie, c'est aussi apprendre la mort ». Ce déni, malheureusement, n'entoure pas seulement l'acte suicidaire mais aussi la maladie mentale et l'incompréhension qu'elle suscite. Or, les prévisions de l'OMS sont, dans ce domaine, bien sombres pour les prochaines années. Il est donc plus que temps de lever la chape de silence. Se pourrait-il qu'un effort particulier dans le domaine scientifique, dans le cadre d'un « projet national de recherche », nous permette d'en savoir plus et d'en parler mieux ?

L'acte suicidaire est entouré d'une aura de culpabilité : celle éprouvée par celui ou celle qui abandonne les siens, et celle des proches qui n'ont su l'empêcher. Nous devons donc offrir à ceux qui ont vécu une telle expérience, qu'ils aient survécu à une tentative de suicide ou qu'ils aient perdu un des leurs, des structures spécifiques d'accueil, d'accompagnement, de soutien et de suivi. Le chiffre effroyable d'un tiers de récidives doit diminuer, car nous devons être aptes à entendre les appels au secours que le suicide, chez les jeunes, recouvre. Nous devons aussi être aptes à aider celles et ceux qui, confrontés au suicide d'un être cher, s'interrogent sur leur *responsabilité*. Ni les uns ni les autres ne doivent être laissés seuls face à leur questionnement.

Un accompagnement, un suivi, un accueil adéquats permettent aussi tant pour la personne suicidaire que pour celle vivant dans l'entourage proche ou plus éloigné d'une personne suicidaire ou s'étant suicidée, d'exprimer sa *douleur*. Tout comme l'acte en lui-même, la douleur suscitée par l'acte ne doit pas être niée.

Au début de mon intervention, j'ai mentionné le fait que, pour un jeune, l'acte suicidaire n'est pas forcément l'aboutissement ou la manifestation d'une phase dépressive. Le fait qu'il puisse surgir "à l'improviste" contribue certainement à notre difficulté d'appréhender le phénomène. J'aimerais citer une autre phrase entendue dans une émission de télévision, récemment diffusée (« Ça se discute » sur la 2ème chaîne française) et ayant traité du suicide, qui illustre ce que nous, adultes, considérons comme une incohérence mais qui, pour une jeune personne vivant une telle situation, est une évidence. Par rapport à sa tentative de suicide, cette jeune personne disait donc "être profondément touchée mais néanmoins profondément vivante". Vivante, c'est à dire atteignable. Gardons en mémoire cette phrase pour garder l'espoir que, tous ensemble, politiciens, professionnels de la santé, parents, proches, nous arriverons à retenir parmi nous celles et ceux qui sont tentés de mettre fin à leurs jours.

Je vous remercie de votre attention et vous demande instamment de poursuivre vos démarches, vos études et vos travaux afin que nous puissions mieux comprendre, mieux accompagner, mieux soulager mais aussi mieux prévenir.